

Voici ma réponse:

Ottawa, 17 février 1953.

M^{lle} Mary Jennison,
Secrétaire exécutif,
Le Congrès canadien pour la paix,
289A, rue Church,
Toronto.

Mademoiselle,

En réponse à votre lettre du 14 courant, je désire vous informer que le Comité permanent des Affaires extérieures n'a pas encore commencé ses travaux. J'espère cependant qu'il se mettra au travail au cours de cette semaine et alors, dès la première réunion, je soumettrai votre lettre comme premier article au programme. Dès que je pourrai vous envoyer une réponse précise, je vous écrirai de nouveau.

Votre très dévoué,

(Signé) J.-A. Bradette, député de
Cochrane, Ontario.

Vous n'ignorez sans doute pas que le président de cet organisme est le D^r J. G. Endicott.

M. GRAYDON: Ces gens-là se trompent d'adresse; ils devraient exposer leurs vues devant le Politburo.

Le PRÉSIDENT: Quelle est votre opinion? C'est la décision majoritaire du Comité qui permettra ou refusera à ces gens de se présenter ici.

M. GOODE: A titre de député et de membre de ce Comité, je refuse de les entendre.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): J'appuie mon collègue.

Le PRÉSIDENT: Il y a une proposition et elle est appuyée. Qui est en faveur?

M. STICK: Quelle est la proposition?

Le PRÉSIDENT: Que cette délégation ne soit pas autorisée à venir témoigner.

M. CÔTÉ: Est-ce que d'autres seront invités à témoigner?

Le PRÉSIDENT: Oui. Les gens sont libres de venir témoigner. Plusieurs délégations se sont présentées devant nous dans le passé.

M. CÔTÉ: Pourquoi opposerait-on un refus à cette délégation?

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez mon opinion, vous savez quel usage ces gens feront du privilège. Ils s'en serviront uniquement pour nourrir leur propagande communiste.

M. CÔTÉ: Ils ont témoigné devant le Comité du Sénat l'an dernier. Ils n'ont pas tellement changé, mais ce qui se dira pourra avoir une certaine portée dans le pays.

Le PRÉSIDENT: Le fait est que les arguments les plus convaincants ne servent de rien.

M. GRAYDON: Vous avez demandé le vote, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Pas encore.

M. MACINNIS: J'estime qu'un refus signifierait que nous n'avons rien à répondre à leurs allégations et, à mon sens, cela n'est pas bien. S'ils viennent ici pour des fins de propagande—et je suis convaincu que tel est leur but—nous avons sûrement les moyens de faire de la contre-propagande. Qu'en dites-vous?